

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 13 JUILLET 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Le directeur général et  
secrétaire-trésosier : Louis Ochou

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 JUIN AU 8 JUILLET 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 JUILLET AU 9 NOVEMBRE 2020.

10. DÉBOISEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE DU CHEMIN DU LAC YORK - ACCEPTATION DE SOUMISSION.
11. AUTORISATION DE SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION - DOSSIER - LIGNE ÉLECTRIQUE LAC YORK.
12. PAIEMENT DE LA FACTURE 911 DU CENTRE ROUTIER 1994 INC. - RÉF. : DOSSIER - CAMION À ORDURES.
13. DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE - ACHAT D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE
14. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 617, 6<sup>E</sup> RUE.
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE 038433 À RADIO-GASPÉSIE - RÉF. : MURDOCH MASTER 2019.
17. ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE MURDOCHVILLE - AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA VILLE.
18. PAIEMENT DE LA SURPRIME RELATIVE À MODIFICATION 942335 DE LA POLICE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
19. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL - RÉF. : RÉPARATION DU MUR ARRIÈRE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.
20. RÉSILIATION D'ASSURANCES POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 516, 8<sup>E</sup> RUE ET 557-559, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
21. MODES DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX ENGIN ET VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
22. PAIEMENT DE LA FACTURE 300144878 À HOCKEYSHOT INC.
23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE.
24. AFFAIRES NOUVELLES
  - A)
  - B)
  - C)
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 19 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL - RÉF. : RÉPARATION DU MUR ARRIÈRE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE..

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 juin et de l'assemblée spéciale du 15 juin 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 juin 2020 et de l'assemblée spéciale du 15 juin soient et sont adoptés tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 JUIN AU 8 JUILLET 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 4 juin au 8 juillet 2020, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 194 654,84 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 4 juin au 8 juillet 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1933 à 1953, les dépôts directs 149 à 167 et les prélèvements 264 à 274 confirment le paiement des déboursés pour la période du 4 juin au 8 juillet 2020 et totalisant le montant de 194 654,84 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2020 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2020 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 juin 2020 : 1 675 372,68 \$

**Dépenses :**

Au 30 juin 2020 : 991 152,31 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Les rapports d'activités du mois de juin du directeur général et secrétaire-trésorier est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

01. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, informant la Ville de Murdochville de l'aide financière de la M.R.C. relativement au projet "Aménagement d'une surface synthétique au Centre sportif".
02. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant la résolution 20-90 - Certificat de conformité - Règlement 19-391 - Règlement amendant le règlement de zonage 12-352 de Murdochville.
03. Courriel de monsieur Jean-Yves Laliberté, directeur HSE & Affaires réglementaires chez Pieridae Energy, relativement au projet Bourque.
04. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant un montant de 50 % de l'aide financière accordé par M.R.C. pour le projet "Aménagement d'une surface synthétique au Centre sportif".
05. Lettre de monsieur Dany Cyr, responsable du dossier des PR concernant le service de Premiers répondants en contexte de pandémie.
06. Lettre de monsieur Guillaume Molaison, directeur général du Chic-Chac, concernant une demande de partenariat afin d'assurer une qualité de pêche au lac York.

**09. RÉSOLUTION 13-125 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUILLET AU 9 NOVEMBRE 2020.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Daniel Fournier, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 13 juillet 2020 au 9 novembre 2020.

**10. RÉSOLUTION 20-126 - DÉBOISEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE DU CHEMIN DU LAC YORK - ACCEPTATION DE SOUMISSION.**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déboisement doivent être effectués pour le prolongement de la ligne électrique du lac York.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour ces travaux, à savoir :

- Groupe forestier coopératif de la Péninsule : 32 000 \$
- Coopérative de Travailleurs Forestiers Eaubois : 15 050 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la Coopérative de Travailleurs Forestiers Eaubois au montant de 15 050 \$, plus taxes applicables, pour les travaux de demande de permis au MFFP, de déboisement et de déchiquetage et ce, tel que décrit à la soumission.

**11. RÉSOLUTION 20-127 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION - DOSSIER : LIGNE ÉLECTRIQUE LAC YORK.**

CONSIDÉRANT la résolution 20-126 accordant à la Coopérative de Travailleurs Forestiers Eaubois les travaux

de déboisement et de déchetage à faire dans le cadre du projet de prolongement de la ligne électrique au lac York.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent un permis d'intervention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Bujold fut nommé, par la résolution 20-106, pour mener à bien le projet de prolongement du réseau électrique au lac York.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Bujold soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Murdochville, le formulaire de demande de permis d'intervention à être déposé auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du dossier de prolongement de la ligne électrique du lac York.

QUE demande soit faite auprès de monsieur Daniel Bujold pour qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires afin d'obtenir un engagement écrit des propriétaires de lots de villégiature confirmant la construction d'un chalet et son branchement au réseau électrique d'Hydro-Québec d'ici 5 ans.

**12. RÉSOLUTION 20-128 - PAIEMENT DE LA FACTURE 911 DU CENTRE ROUTIER 1994 INC. - RÉF. : DOSSIER CAMION À ORDURES.**

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Centre routier 1994 inc. dans le projet d'acquisition d'un camion à vidanges.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le directeur général du Centre routier 1994 inc, monsieur Serge Boucher, et le directeur général et greffier, monsieur Louis Ochou, afin d'en venir à un règlement pour fermer ce dossier.

CONSIDÉRANT la facture 911 du Centre routier 1994 inc. au montant de 6 725,00 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN  
PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 911 au  
montant total de 7732,07 \$, taxes incluses, soit  
et est donnée.

**13. RÉOLUTION 20-129 - DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB  
DE GOLF DE MURDOCHVILLE - ACHAT D'UN PANNEAU  
PUBLICITAIRE.**

CONSIDÉRANT la lettre du 9 juin de monsieur  
Serge Martin, président du Club  
de golf de Murdochville, dans  
laquelle demande est faite à la  
Ville de Murdochville de  
commanditer le Club de golf par  
l'achat d'un panneau  
publicitaire sur un départ et  
ce, au coût de 250,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Murdochville  
est une institution importante  
au niveau récréotouristique.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville commandite le Club  
de golf de Murdochville par l'achat d'un panneau  
publicitaire sur un des départs du terrain de  
golf, au coût de 250,00 \$.

**14. RÉOLUTION 20-130 - RÉOLUTION - OFFRE D'ACHAT  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 617, 6<sup>E</sup> RUE.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Annie  
Vadnais et de monsieur Alexandre  
Belisle pour la propriété située  
au 617, 6<sup>e</sup> Rue au montant de  
11 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente demandé par la  
Ville est de 16 650 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et  
les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN  
EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à  
madame Annie Vadnais et monsieur Alexandre  
Belisle la propriété située au 617, 6<sup>e</sup> Rue et ce,  
pour la somme de 11 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et  
le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à

signer les documents relatifs à cette transaction.

**15. RÉSOLUTION 20-131 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire présenter une demande d'aide financière au volet I - Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité - du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le directeur général et greffier, monsieur Louis Ochou, à présenter une demande d'aide financière au volet I - Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité - du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

**16. RÉSOLUTION 20-132 - PAIEMENT DE LA FACTURE 038433 À RADIO-GASPÉSIE - RÉF. : MURDOCH MASTER 2019.**

CONSIDÉRANT la facture 038433 de Radio-Gaspésie au montant de 458,00 \$, plus taxes applicables, couvrant les frais d'une publicité du Murdoch Master 2019.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues relativement à cette facture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture 038433 à Radio-Gaspé au montant de 458,00 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 526,59 \$.

**17. RÉSOLUTION 20-133 - ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE MURDOCHVILLE - AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA VILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre de l'Association pour personnes handicapées de Murdochville informant la Ville du coût élevé de sa police d'assurances versus le nombre d'heures hebdomadaire d'opérations.



CONSIDÉRANT les démarches faites et les vérifications effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier quant à la possibilité d'ajouter l'Association pour personnes handicapées de Murdochville à sa police d'assurances à titre d'assuré additionnel.

CONSIDÉRANT QU' en ajoutant l'Association pour personnes handicapées de Murdochville, il ne lui coûterait que 250 \$ par année au lieu de 1 500 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime important les services donnés par l'Association pour personnes handicapées de Murdochville et désire la soutenir dans ses opérations.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville accepte d'ajouter l'Association pour personnes handicapées de Murdochville à sa police d'assurances.

**18. RÉSOLUTION 20-134 - PAIEMENT DE LA SURPRIME RELATIVE À LA MODIFICATION 942335 DE LA POLICE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT le document de modification no 942335 relative à la police d'assurances de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE la surprime liée à cette modification s'élève à 572 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de payer la surprime relativement à la modification 942335 à la police d'assurances de la Ville et ce, au coût de 572 \$.

**19. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL - RÉF. : RÉPARATION DU MUR ARRIÈRE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**20. RÉSOLUTION 20-135 - RÉSILIATION D'ASSURANCES POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 516, 8<sup>E</sup> RUE ET LE 557-559, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.**

CONSIDÉRANT QUE les propriétés situées au 516, 8<sup>e</sup> Rue et 557-559, avenue des Curés-Allard ne sont plus la propriété de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande la résiliation d'assurances pour les propriétés situées au 516, 8<sup>e</sup> Rue et 557-559, avenue des Curés-Allard ne sont plus la propriété de la Ville de Murdochville.

**21. RÉSOLUTION 20-136 - MODES DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX ENGIN ET VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général et secrétaire-trésorier relativement à l'âge des engins et véhicules du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE les coûts de plus en plus élevés relatifs à l'entretien, la réparation et/ou la location d'engins et véhicules nécessaires pour le service des Travaux publics.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est mandaté pour rechercher des possibilités de financement pour l'acquisition d'engins et/ou véhicules pour le service des Travaux publics (structures, durée, loyer bancaire).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est autorisé à contacter, pour information, tout concessionnaire susceptible de louer et d'entretenir tout nouvel équipement pour le service des Travaux publics moyennant une location mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

**22. RÉSOLUTION 20-137 - PAIEMENT DE LA FACTURE 300144878 À HOCKEYSHOT INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'est vue allouée une aide financière au montant de près de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux municipalités pour le projet d'aménagement d'une

surface synthétique au Centre sportif.

CONSIDÉRANT la facture 300144878 de HockeyShot inc. au montant de 8 732,75 \$, taxes incluses, pour du matériel relatif à cet aménagement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE paiement de la facture 300144878 de HockeyShot inc. au montant de 8 732,75 \$ soit et est autorisé.

**23. RÉOLUTION 20-138- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre du 9 juin de monsieur Victor Chapados, trésorier du Club de golf de Murdochville, demandant une aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2020.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club de golf de Murdochville une aide financière au montant de 2 000 \$.

**24. AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucun point n'est apporté.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Aucun public n'est présent.

**26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 50.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

LOUIS OCHOU  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier